

Honoraires applicables au 14/06/2018

- Transactions :

Prix de vente	Honoraires TTC à la charge du mandant/ acquéreur
Jusqu' à 100.000 €	Forfait à 8 000 € TTC
De 101 000 € à 140 000 €	Forfait à 9 000 € TTC
De 140 001 € à 180 000 €	Forfait à 10 000 € TTC
De 180 001 € à 285 000 €	Forfait à 15 000 €
De 285 001 € à 400 000 €	Forfait 20 000 € TTC
A partir de 400 001 €	5% maximum du prix de vente TTC

- **Transaction murs et fond de commerce : 10 % TTC du prix de vente**

- Locations (en conformité avec le décret d'application de la loi ALUR au 1^{er} août 2015) :

Honoraires pour les baux d'habitation loi 06.07.1989 et baux d'habitation meublée	Bailleur	Locataire
Entremise et négociation		INTERDIT
Visite Constitution du dossier Rédaction du bail	12 €/ m ²	12 €/ m ²
Réalisation de l'état des lieux	3 €/ m ²	3 €/ m ²

- **Location « commercial et professionnel » : 10 % du loyer triennal + TVA en vigueur**
 - **Frais de rédaction d'actes : 300 € TTC**